



Procès-verbal
de l'assemblée générale ordinaire
du 17 février 2019

Convoquée par affichage, presse écrite et par voie électronique, l'assemblée générale de l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Pays de Meaux s'est tenue à la salle Rapin de Meaux, le dimanche 17 février 2019 à 10h00.

L'ordre du jour était :

- Rapports moral et financier 2018
- Rapport de la commission de contrôle
- Approbation des comptes
- Renouvellement de la commission de contrôle
- Budget et calendrier prévisionnels 2019
- Projet de réhabilitation de l'étang de Monthyon
- Réglementation du parc du Pâtis
- Questions diverses

La séance est ouverte et présidée par le président de l'association, Romain FAVRET, qui souhaite la bienvenue, au nom du conseil d'administration, aux adhérents présents. Une minute de silence est observée en mémoire des pêcheurs décédés au cours de l'année précédente.

Le procès-verbal est rédigé par le secrétaire de l'association, Mickaël SAILLANT.

Rapports moral et financier 2018

Je présente à l'assemblée, grâce à un PowerPoint qui sera utilisé tout au long de l'assemblée, plusieurs points du rapport moral :

- les actions avec des nettoyages de berges, des opérations de création et d'entretien de postes de pêche en bord de Marne aux Basses-Fermes, une pêche de sauvegarde dans le parc du Pâtis et la bathymétrie de l'étang de la Grue à Monthyon.
- les animations avec des initiations de pêche pour des écoles de Meaux, les animations habituelles (le Festival de l'eau, la fête de la pêche, le Fishing day, le Vitalsport et le forum des associations de Monthyon), la Rencontre Amicale multi-pêches et la Rencontre Amicale Carpe, et la participation au Téléthon.
- les concours avec l'organisation de 4 concours de pêche : l'Enduro Carpe du Pays de Meaux, le Challenge Lucien Robert, le marathon en binôme au coup et le Carnastreet du Pays de Meaux.
- la lutte contre les dépôts sauvages avec 2 dépôts signalés et traités par les services de police.

Romain FAVRET fait un résumé de l'assemblée générale extraordinaire qui a eu lieu le 22 décembre 2018 :

- De nouveaux administrateurs ont été élus. Parmi eux, Christophe TOURNEUR a récemment présenté sa démission. Le nouveau conseil d'administration a ensuite élu un nouveau bureau.
- Christophe TOURNEUR avait été élu 2^{ème} délégué de l'association. Ce poste doit donc être revoté et parmi l'assemblée, seul Yoan DEJEUNE (trésorier de l'association) est candidat. Après un vote à bulletin secret, il est élu par 27 votes POUR et 1 vote CONTRE.
- L'association change de titre officiel. La mentions « et de ses environs » a été retirée. Il s'agit désormais de l'AAPPMA du Pays de Meaux.

Yoan DEJEUNE fait ensuite le point sur le repoissonnement qui a eu lieu fin janvier. Au total, l'AAPPMA a déversé dans la Marne et dans les étangs du parc du Pâtis : 60 sandres de 2 étés, 42 carpes de 4-5 kg, 13 brochets de 70-80 cm, 26 brochets 50-60 cm et 50 kg de tanches de 3 étés.

Gérard ASENSI (1^{er} vice-président de l'association) fait un point sur les gardes-pêche. Il rappelle que Michel GUILLOT a démissionné en fin d'année 2018 et qu'il a actuellement de graves problèmes de santé. Romain CASANOVA et Aurélien FRANCK sont les 2 gardes-pêche particuliers de l'AAPPMA.

Ensuite, le rapport financier est présenté par Romain FAVRET qui était trésorier jusqu'à l'assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 2018. Le budget est déficitaire de 3 005,09 €, ce qui est expliqué par l'acquisition d'un simulateur de pêche voté lors de l'assemblée générale du 11 février 2018.

Rapport de la commission de contrôle

Fabrice SICA, vérificateur des comptes de l'association, lis le rapport de la commission de contrôle. Les comptes ont été contrôlés par la commission composée de Jessica SISSELIN et de lui-même, en date du 16 février 2019. Il n'y a aucune anomalie et les comptes sont bien tenus.

Approbation des comptes

Suite au rapport de la commission de contrôle, l'assemblée vote à bulletin secret et approuve les comptes à l'unanimité.

Renouvellement de la commission de contrôle

Jessica SISSELIN représente sa candidature pour la commission et Fabrice SICA, pour des raisons personnelles, ne peut pas renouveler son mandat.

Romain FAVRET demande à l'assemblée si une personne souhaite intégrer la commission.

M. Philippe LEBRAS se propose. À l'issue d'un vote à bulletin secret, il est élu par 27 votes POUR et 1 vote BLANC.

Budget et calendrier prévisionnels 2019

Yoan DEJEUNE présente à l'assemblée le budget prévisionnel pour l'année 2019. Les recettes et les dépenses devraient être égales.

Ensuite, je présente le calendrier prévisionnel 2019. Celui-ci est l'annexe n° 1 de ce procès-verbal.

Projet de réhabilitation de l'étang de Monthyon

Je rappelle à l'assemblée que l'étang de la Grue a fait l'objet d'une pêche de sauvegarde en 2017, suite au niveau d'eau critique. Le bureau avait alors envisagé alors de le réhabiliter.

Depuis, le bureau de l'AAPPMA travaille avec la mairie de Monthyon, la fédération de pêche de Seine-et-Marne et le conseil départemental. Je présente le projet de façon succincte, qui consiste : à adoucir une berge et renforcer les autres, à connecter l'étang et la mare (qui servira de frayère et ne sera pas pêchable), à implanter une rangée de haie au sud afin de couper le vent, à supprimer des peupliers, à installer un ponton de pêche PMR, et à curer une grande partie de l'étang.

Le projet est encore à l'étude et les coûts ne sont pas encore chiffrés, il s'agit cependant d'un gros projet.

Réglementation du parc du Pâtis

Romain FAVRET aborde le sujet en indiquant que l'AAPPMA travaille avec la mairie sur le renouvellement des conventions de pêche, l'application de la réglementation générale et sur les projets de gestion.

Les conventions actuelles datent de l'époque du syndicat des pêcheurs à la ligne de Meaux et ne sont plus valables. 2 nouvelles conventions doivent être établies avec le service des sports pour l'étang du Nautique, et avec le service environnement pour les étangs du parc du Pâtis. Dans l'attente des signatures, une autorisation verbale a été donnée pour continuer de pêcher, en respectant la réglementation générale qui est imposé par la mairie. La pratique de la pêche sera exclusivement réservée aux adhérents de l'AAPPMA du Pays de Meaux (imposé par la mairie). L'AAPPMA va proposer des règlements spécifiques afin que les pratiques de la pêche en float-tube et de la carpe de nuit soient autorisées sur demande. Enfin un plan d'entretien des étangs va être mis en place en collaboration avec le service des espaces verts de la commune et l'AVEN du Grand Voyeux.

Questions diverses

Il n'y a pas de question.

J'annonce que tous les points à l'ordre du jour ont été abordés et que nous allons faire un point sur l'année 2019.

Romain FAVRET présente la liste des projets du conseil d'administrations de l'association, qui est ensuite détaillée point par point :

- La réhabilitation des abords de la frayère de la Noue
Romain FAVRET présente la 1^{ère} action qui sera menée dans le cadre du projet de réhabilitation de la frayère à brochets en Marne. Cette opération, prévue les 23 et 24 mars, consiste à couper de la végétation aux abords de l'eau afin de rouvrir le milieu. Les zones de travail sont déjà identifiées.
- Le renforcement de berge de la Marne par tressage
Romain FAVRET explique que les berges sur le secteur des Basses-Fermes sont problématiques pour une pratique de la pêche dans de bonnes conditions, car elles s'effondrent et de la vase est présente sur une dizaine de mètres. Afin de résoudre le problème, le renforcement par tressage est étudié. Un essai sera d'abord réalisé à hauteur de l'île à Pavard sur la commune de Nanteuil-lès-Meaux.
- La traçabilité des carpes mises en Marne
Romain FAVRET revient sur le reempoisonnement. L'un des objectifs est de suivre la population de carpes mises en Marne. Pour cela, elles ont été prises en photos et inventoriées dans un document unique, disponible sur le site internet de l'association. Chaque pêcheur peut aider l'AAPPMA dans ce suivi en contactant l'association si une de ces carpes est pêchée.
- Le renforcement de l'équipe de gardes-pêche
Gérard ASENSI informe que 4 nouveaux gardes seront prochainement formés.
- La mise en place d'une permanence mensuelle au local associatif
Gérard ASENSI rappelle que des permanences ont lieu régulièrement au local de l'association. Elles ont lieu chaque mois, le mercredi autour du 15.
- L'organisation d'un concours de pêche au coup réservé aux enfants
J'évoque le nouvel événement qui aura lieu le 29 juin. Le lieu n'est pas encore déterminé.

- La mise en place d'un challenge pêche au coup
Thierry LIMPENS (2^{ème} vice-président de l'association) présente le challenge individuel qui va être mis en place. Il prendra en compte les points remportés lors des 2 concours au coup (canal et marathon). Chaque année, le vainqueur remportera une coupe et une « smartbox ». Cette coupe sera remise en jeu chaque année et en cas de 3 victoires consécutives, elle est définitivement remportée.

J'aborde le sujet des récompenses.

- Pour le concours permanent
Seule la catégorie Carpe a eu des poissons homologués. Le vainqueur est Kévin WETZEL avec une carpe commune de 21,860 kg. Il remporte la carte de pêche personne majeure de notre AAPPMA.

J'annonce que le concours permanent est arrêté définitivement.

- Pour le jeu concours
Nouveauté cette année, il suffisait d'acheter sa carte de pêche en choisissant notre AAPPMA, entre le 12 décembre 2018 et le 16 février 2019. 2 tirages au sort (+18 et -18 ans) ont lieu à l'assemblée générale. Les vainqueurs sont : Romain CHENILLE (Carte Personne majeure) et Paul TELLIER (Carte Découverte -12 ans). Ils seront contactés par le bureau de l'association pour le remboursement des cartes.

Je fais un rapide rappel sur les dépositaires de l'association. Il n'y a pas de changement (7 dépositaires).

Je rappelle également que le partenariat entre le magasin Decathlon Meaux et l'association a été officialisé en fin d'année dernière. À ce titre, les adhérents bénéficient de 10 % de remise sur les articles liés à la pratique de la pêche (sur présentation d'une carte de pêche annuelle avec photo de l'AAPPMA du Pays de Meaux).

Je fais un point sur les périodes d'ouverture 2019 et précise que l'ouverture de la pêche aux brochets et sandres pourrait être avancée par un arrêté ministériel. Je rappelle aussi que chaque pêcheur doit être en possession d'un carnet de capture d'anguille et le présenter en cas de contrôle. Ce carnet est à remettre en fin d'année à l'association ou directement à la fédération départementale.

Pour terminer, j'informe l'assemblée que les T-Shirts de l'AAPPMA sont désormais disponibles à la vente et qu'un projet de vestes de l'AAPPMA est en cours de finalisation. Ces vestes seront ensuite disponibles à la vente.

En parlant des projets, Jean-Marie (un adhérent) demande si de nouvelles mises à l'eau peuvent être faites. Romain FAVRET répond que ce n'est pas du ressort de l'association et rappelle les mises à l'eau existantes. Jean-Marie demande ensuite si la pêche à l'encornée est autorisée pendant la période de fermeture de la pêche du brochet et du sandre. Aucun membre du conseil d'administration n'a la réponse, Romain FAVRET se renseignera auprès de la fédération départementale.

Le président, Romain FAVRET, clôture l'assemblée générale et invite l'assemblée à boire le verre de l'amitié.

Le secrétaire,
Mickaël SAILLANT

Le président,
Romain FAVRET

Annexe 1

Agenda 2019

Février

- dimanche 17 : assemblée générale de l'AAPPMA

Mars

- samedi 09 : opération de nettoyage
- samedi 23 et dimanche 24 : entretien des abords de la Noue (frayère à brochets sur la Marne)

Avril

- dimanche 21 : concours de pêche au coup (canal de l'Ourcq)

Mai

- mercredi 08 : Rencontre Amicale multi-pêche
- jeudi 30 au dimanche 02 juin : Enduro Carpe du Pays de Meaux

Juin

- jeudi 30 mai au dimanche 02 : Enduro Carpe du Pays de Meaux
- dimanche 02 : fête de la pêche
- samedi 22 et dimanche 23 : Festival de l'eau (événement organisé par la ville de Meaux, quai Sadi Carnot à Meaux)
- samedi 29 : concours de pêche au coup (réservé aux enfants)

Juillet

- samedi 06 : Fishing Day à Decathlon Meaux

Août

- samedi 31 : Vitalsport (organisé par Decathlon Meaux, 1^{ère} journée)

Septembre

- dimanche 1er : Vitalsport (organisé par Decathlon Meaux, 2^{ème} journée)

Septembre

- dimanche 08 : concours de pêche au coup (marathon en Marne)
- dimanche 29 : Carnastreet du Pays de Meaux

Octobre

- vendredi 11 au dimanche 13 : Rencontre Amicale Carpe

Novembre

- samedi 30 : Téléthon (ou le 07/12, date à confirmer)

Décembre

- samedi 07 : Téléthon (ou le 30/11, date à confirmer)